UN ARTICLE DU CODE COMMUNAL ENVOYÉ AU SÉNAT N'EST PAS CONFORME À CELUI VOTÉ PAR L'APN

L'Assemblée adopte, Ziari modifie

L'Assemblée populaire nationale n'en finit plus de violer la loi ! Ses propres lois, du moins, et notamment le règlement intérieur, sérieusement malmené, et à plus haut niveau.

Kamel Amarni - Alger (Le Soir) - Que l'on se rappelle, ainsi, la séance houleuse d'avril dernier lorsqu'il était question de voter l'avant-projet portant révision du code communal. Contre toute attente, le président de la commission juridique au niveau de l'Assemblée, appartenant au groupe FLN, prendra la parole, dès l'ouverture des travaux, et informera la plénière qu'il avait un amendement «oral» à faire. Une nette entorse au règlement intérieur et qui provoquera la colère des députés du groupe MSP, qui fait pourtant partie de l'Alliance présidentielle.

Les islamistes de l'Alliance quitteront d'ailleurs la plénière en guise de protestation, ce qui est une première depuis que l'Alliance (jadis dénommée coalition) a été formée en 1997.

Il faut dire que cet amendement «oral», qui émanait en fait du FLN, est du sur mesure pour l'ex-parti unique et concerne l'article 69 dudit projet de loi qui traite de l'élection du président de l'Assemblée populaire communale. «Ce n'est pas tant la teneur de l'amendement qui pose problème pour autant, mais la procédure suivie pour ce faire et qui est en parfaite violation du règlement intérieur de l'APN qui prévoit, en cas d'espèce, que le président de la commission juridique demande un report de la séance de vote, pour convoquer une réunion de sa propre commission. C'est cette dernière qui est seule habilitée, en effet, à approuver ou à rejeter la proposition d'amendement en question», nous confie une source parlementaire au fait du dossier. Les protestations du MSP resteront toutefois vaines.

Photo : Samir Sid

Abdelaziz Ziari, président de l'APN.

Abdelaziz Ziari, président de l'Assemblée et néanmoins membre du bureau politique du FLN, «laissera faire» et l'avant-projet de loi sera voté en dépit de cette entorse au règlement. Mais le plus grave est à venir ! C'est après coup, ou ce coup de force, que l'on s'apercevra qu'en amendant l'article 69 de l'avant-projet portant code de la commune, l'on a «oublié» d'uniformiser le texte et, plus précisément, de réaménager l'article 68 qui contredit nettement celui donc amendé ! «Dans un tel cas de figure, la réglementation en vigueur prévoit une solution : en envoyant le texte, tel qu'adopté par l'APN au niveau du Sénat, le président de l'APN prévient son homologue de la deuxième chambre de cette anomalie et c'est au Conseil de la nation de rectifier le tir», selon la même source.

Or, rien de tout cela n'a été fait. Et pour cause. «Ziari et le président de la commission juridique ont tout simplement cru bon de modifier le texte, en y ajoutant un article, sans en aviser, cette fois encore, la commission juridique, ni la plénière. Ce qui est une violation pure et simple de la loi», révèle encore notre source. Il faut dire que, quand c'est l'institution législative qui viole les lois, il est vraiment difficile de les faire respecter à des échelons inférieurs.

«Et dire que c'est cette même Assemblée qui va bientôt se pencher sur des projets de lois cruciaux pour l'avenir du pays», s'inquiète notre interlocuteur.

K. A.

MEETING DU FFS À EL HARRACH

«Aucune volonté pour pérer des changements»

«Bouteflika et les vrais décideurs n'ont aucune volonté pour opérer des changements politiques dans notre pays. Pour preuve, aucun geste et aucun acte n'ont été pris pour que les Algériens puissent croire véritablement à cette volonté de changement.» Les propos tenus hier par le premier secrétaire national du FFS renseignent sur la position du parti au sujet des dernières annonces du premier magistrat du pays.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) -Intervenant lors d'un meeting organisé hier au niveau de la bibliothèque communale d'El Harrach (Alger), en présence de nombreux militants et de représentants d'organisations de la société civile, le premier secrétaire national du FFS, Karim Tabbou, a réitéré la position de son parti sur les questions politiques de l'heure.

Selon lui, «rien n'indique que le pouvoir veut engager des réformes politiques, et ce, au vu de l'absence de gestes et d'actes concrets». C'est dans cette optique qu'il s'est interrogé sur les dessous de cette décision de réviser la Constitution, tout en rappelant à l'assistance que «chaque président a ramené sa Constitution», ou encore que cette dernière «a une durée de vie de deux années».

Pour Karim Tabbou, la nomination de Abdelkader Bensalah à la tête d'une commission devant engager des consultations avec les partis politiques, tel qu'annoncé par le chef de l'Etat, «est la preuve tangible de cette non-volonté du pouvoir de n'opérer aucun changement». Réaffirmant la position de son parti en tant que formation politique d'opposition, le premier secrétaire national du FFS dira que «nous sommes dans un pays où il y a eu l'organisation du plus grand nombre d'élections, mais sans qu'elles soient celles qui reflètent la véritable démocratie».

Pour l'intervenant, «le FFS n'a jamais changé de position ni de principe».

«Le pouvoir a choisi et dispose du pétrole et nous, nous avons le peuple. Et à partir d'El-Harrach, nous disons que le changement se fera tôt au tard, car nous sommes la jeunesse de ce pays. Nous sommes le parti porteur de l'espoir et du changement.»

Pour rappel, c'est le troisième meeting qu'organise le FFS cette année, dans une conjoncture sociale et politique particulière, après celui de la salle Atlas (Alger), le 4 mars, et celui de Sétif, le 22 avril.

A. B.

ELLE A ANIMÉ UN MEETING À ALGER

Hanoune appelle à l'officialisation du 8 Mai 1945

Les festivités commémorant les événements du 8 Mai 1945 ne sont pas à la hauteur de la symbolique de cette date. C'est du moins l'avis de Louisa Hanoune qui interpelle Bouteflika pour que le 8-Mai devienne un jour férié.

Nawal Imès - Alger (Le Soir) - La demande de la secrétaire générale du Parti des travailleurs rejoint celle de la Fondation du 8-Mai-1945 qui réclame depuis plusieurs années l'officialisation de cette date.

Louisa Hanoune s'exprimait à l'occasion d'un meeting organisé à Alger. Face à une salle bondée, elle a estimé qu'il était temps de réhabiliter l'histoire et de cesser de minimiser les événements qui ont marqué l'Algérie. «Le 8 Mai 1945 doit retrouver toute sa place. Le peuple algérien doit pouvoir se réapproprier son histoire avec ses bons et ses mauvais côtés.» Une idée qui a visiblement séduit l'assistance qui a longuement applaudi. Une assistance qui apprenait de la bouche de la numéro un du PT que la structuration des comités populaires était en bonne voie.

Photo : Samir Sid

Louiza Hanoune, présidente du PT.

Le débat, dit-elle, y est intense et concerne aussi bien les sujets ayant trait à la politique qu'aux conditions sociales. Au regard du nombre de comités constitués, Hanoune affirme que le PT va aller vers la centralisation avec l'Assemblée nationale des comités populaires. Elle avertit, cependant, qu'il ne s'agissait pas de «concurrencer la commission mise sur pied par Bouteflika pour réformer la Constitution» mais d'instaurer un cadre non pas désigné mais démocratiquement élu.

Commentant les initiatives politiques qui foisonnent, Louisa Hanoune affirme qu'«il y a en ce moment beaucoup d'initiatives, certaines sont sérieuses et respectables mais il y a une ligne de démarcation pour nous, c'est la défense de l'intégrité territoriale sur laquelle nous ne faisons aucune concession».

Une intégrité que certains tentent de menacer en forçant la main à l'Algérie à prendre position dans le conflit en Libye. Un piège qui, dit-elle, a été savamment déjouée grâce à la position officielle de l'Algérie qu'elle salue.

N. I.